

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DICOM 1030 Conventions de partenariat médias (Polka Magazine, BFM TV et Le Parisien) pour l'exposition « PARIS MAGNUM ».

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat médias avec Polka magazine, BFM TV et Le Parisien pour l'exposition « PARIS MAGNUM » ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat médias avec Polka magazine, BFM TV et Le Parisien pour l'exposition « PARIS MAGNUM ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat médias avec Polka magazine, BFM TV et Le Parisien pour l'exposition « PARIS MAGNUM », jointes à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conventions.